

LE PETIT JOURNAL

Juillet 2023



CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

Téléphone 03 29 84 62 86

Fax 03 29 83 98 94

mairie-haudainville@grandverdun.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



**Du Lundi au vendredi
de 13h30 à 17h00**

Le maire et les adjoints se tiennent à votre disposition le

**1^{er} samedi du mois
de 10 h à 12 h**

ou sur rendez-vous

En dehors des permanences

ci-dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire
ou les adjoints aux numéros ci-après :

Patrick Lorans

06. 61.17. 25. 94

Ghislin Lubraniecki

06. 63. 22. 28. 45

Jérôme Martinet

06. 72. 83. 30. 15

**Nuisances sonores,
horaires pour le bricolage :**

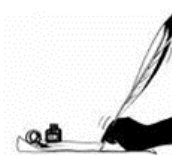
Semaine : 8h-12h et 14h-20h

Samedi : 9h-12h et 14h-19h

Dim. et jours fériés : 10h -12h

LE MOT DU MAIRE

L'amélioration de notre cadre de vie va être sensiblement "boostée" en 2023 entre les travaux des rues des Écoles et de Metz, le boulodrome, la rénovation en septembre de la place du monument aux morts voire de nouveaux équipements au Coteau de la Louvière.



L'embellissement et l'entretien de notre commune ne sont pas du seul ressort de la municipalité mais l'affaire de tous.

Aussi, il est regrettable que certains riverains aient refusé l'intervention des chantiers du Barrois sur leur berge.

Dans un même ordre d'idées, il appartient à tout un chacun d'entretenir les quelques m² devant son habitation, que ce soit le déneigement en hiver ou le désherbage en été.

Je compte sur vous pour agir en citoyens respectueux de leur environnement.

Bonnes vacances

Cordialement,

Patrick Lorans, Maire

Agenda :

-14 juillet : Repas républicain rue de Butry

- 1er août au 6 octobre : Inscription Mille Talents en Mairie

- Du 26 au 29 août : fête patronale de la St Symphorien rue Grande

- Samedi 23 septembre : 4^{ème} édition de « Venez jouer à Haudainville » de 14h à 18h à la salle polyvalente. Entrée libre

- Samedi 7 octobre 9h45 : cérémonie du centenaire du monument aux morts



ÉTAT CIVIL

Décès :

Naissances :

☞ Owen, Maël WILLIAMS né le 25 mai 2023

Mariage :

☞ Marine GERARDIN et Alexandre FABING le 3 juin 2023





DELIBERATIONS

1 – Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

A l'occasion du renouvellement du tiers du Sénat prévu le 24 septembre, le Conseil Municipal était tenu de désigner les délégués titulaires et suppléants.

Sont élus au premier tour de scrutin :

Titulaires :

Patrick LORANS	9 voix
Jean-Michel CORRIAX	9 voix
Ghislin LUBRANIECKI	9 voix

Suppléants :

Olivier LECLERC	9 voix
Denis WAXWEILER	9 voix
Dominique VALLA	8 voix

2 – Débat et élaboration d'un Règlement Local sur la Publicité intercommunal.

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun propose la tenue de débats pour l'instauration d'un Règlement Local sur la Publicité.

Ce règlement permettra d'uniformiser la publicité extérieure quelle que soit sa forme (panneaux, enseignes, pré-enseignes...), de fixer des horaires d'extinction des vitrines, d'organiser et maîtriser les dispositifs publicitaires aux entrées d'agglomération ou d'améliorer leur esthétique.

Le Conseil Municipal approuve les objectifs recherchés par ce règlement et prend acte de la tenue prochaine de débats à ce sujet.

3 – Remboursement anticipé de l'emprunt.

Lors de la présentation du budget primitif, le Maire avait proposé le remboursement anticipé du seul emprunt de la commune. Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, le remboursement anticipé permettrait une économie sur les intérêts de 4600 € (à taux constant).

Cette proposition ayant été validée lors du vote du budget primitif, il convenait d'autoriser le Maire à procéder au remboursement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au remboursement.

Questions diverses :

- ☞ Travaux rue de Metz et rue des Ecoles : les premières phases de travaux vont débuter en juillet.
- ☞ Aménagement du boulodrome et réfection du square John CHURCH : la Région a validé les subventions, les commandes ont été confirmées auprès des différentes entreprises et l'ensemble des travaux devraient être terminés fin septembre.

Représentation du groupe théâtre section jeunes du SLC la Beholle :



Dimanche 2 juillet, les comédiens de la section théâtre jeunes du SLC, dirigés par Amélie Picard, ont joué la pièce *Un week-end en solitaire* : « Agathe a trouvé le truc pour passer le week-end seule chez elle. C'était sans compter sur sa voisine qui s'impose, et qui a invité sa copine, qui a invité les siennes et dont les petits frères et sœurs s'incrument... »

Bientôt sept personnes sont chez Agathe, qui ne sait plus où donner de la tête avec toutes les bêtises qui sont faites... Un week-end en solitaire... Pas tant que ça... »

La pièce a eu un grand succès puisqu'une petite centaine de spectateurs se sont déplacés pour applaudir les futures graines de stars.

Un grand merci aux comédiens : Augustine, Romane, Candice, Maëlia, Matéa, Ninon, Thomas et Clément, ainsi qu'à Amélie Picard pour la mise en scène et à Transversales qui a fourni les projecteurs.

Les travaux dans la Commune :

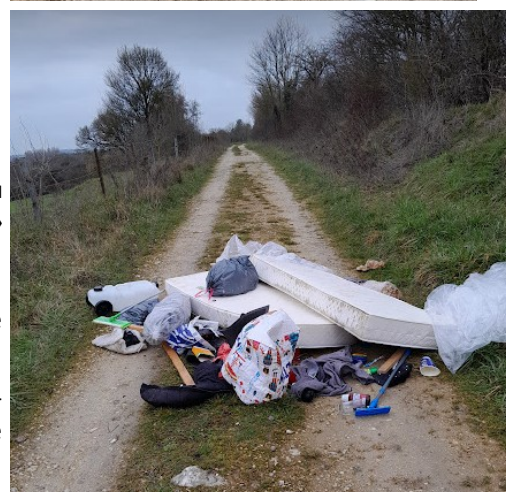


Entretien du chemin des malades

Pour la remise en état du « chemin de la côte des malades » reliant Haudainville au rond point du « Cora », la commune a mandaté l'entreprise « Grégorio loca TP » d'Haudainville.

Le sol a été nivelé et les bords du chemin remis en état afin de permettre une bonne évacuation des eaux de ruissellement.

Il est rappelé que ce chemin n'est pas une annexe de la déchetterie. Il est formellement interdit d'y déposer des gravats ou encombrants. A chaque dépôt sauvage, une plainte est déposée.



Travaux pont de Belrupt



Les travaux qui ont nécessité de fermer la route allant à Belrupt ont été commandés par le département et réalisés par l'entreprise « Dos Santos » de Ligny-En-Barrois.

Ces travaux ont permis de passer un câble électrique pour alimenter le nouveau radar situé dans la descente entre Verdun et le pont de Belrupt.

Attention à vous, il sera donc bientôt opérationnel !

Le ruisseau :

La CAGV, qui a la compétence eau, a géré les travaux dans le ruisseau qui circule dans notre commune. C'est l'entreprise « Les Chantiers du Barrois » qui a été retenue pour les réaliser.

3 phases prévues :

- 1ère phase du 27 avril jusqu'à mi-juin : réaliser les travaux de protection de berge ainsi que la pose de la passerelle.

Dans le secteur de la Louvière, les fascines (structure composée de branchages enchevêtrés) ont été mis en place et les berges ont été retravaillées.

Pour le secteur du moulin, en amont du petit seuil, l'objectif était de garder un fond de lit d'une largeur d'environ 1.8 à 2 m et d'adoucir les berges en fonction de la topographie du terrain.

Pour le secteur de la Chise, la rive gauche a été retravaillée et l'ouvrage avec les 3 buses a été retiré et remplacé par une passerelle. Il est dommage que certains propriétaires aient refusé les travaux proposés et entièrement financés par la CAGV.

- 2ème phase courant octobre : entretien de ripisylve (ensemble des arbres, arbustes, buissons qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau).
- 3ème phase fin d'année : travaux de plantation afin de stabiliser les berges.



Le boulodrome :

L'aménagement du boulodrome et l'installation d'une table de ping-pong ont été réalisés début juillet à côté du City stade rue de Butry.

2 terrains de 3m par 13m ont été aménagés à l'endroit même où se situait l'ancien boulodrome. Aldo a terminé le chantier en nivelant le sol de la place du centre technique et en finalisant l'entourage du boulodrome par la pose d'une grouine. Merci à lui !



Travaux rue des Ecoles et de Metz

Les travaux rue de Metz et des Écoles vont démarrer le lundi 24 juillet. L'ensemble des réseaux a été tracé sur le sol et la réunion de démarrage des travaux a eu lieu le lundi 10 juillet 2023 en Mairie d'Haudainville permettant de valider les plans et de définir les phasages entre les différents prestataires. Il faudra compter plusieurs mois de travaux.



Quelques nouvelles de l'école :



Le vendredi 16 juin avait lieu la fête de l'école Edgar GASCON. Plusieurs animations préparées par les enseignants se sont déroulées dans le village : à l'école, aux abords du lavoir, au city-stade, au square devant l'espace culturel.

Le final s'est déroulé au terrain de football où les enfants accompagnés des enseignants ont présenté un flash-mob en dansant sur une musique. Cette belle animation a été suivie par un repas champêtre organisé par les Petits Ânon. Les bénéfices récoltés ont servi à financer les sorties scolaires de fin d'année.



Le lundi 3 juillet, Patrick LORANS, maire d'Haudainville a distribué les dictionnaires aux 13 élèves de CM2 qui quittent notre école.

Le jeudi 6 juillet, des élèves de la maternelle, accompagnés de leurs enseignantes, se sont rendus dans la propriété d'Aldo GREGORIO situé chemin rural du Rozelier. Après une collation qui leur a été offerte, les enfants ont pu rendre visite aux animaux de la ferme. Ce moment de détente et de découverte s'est conclu par un pique-nique.

Pour la rentrée scolaire 2023, 102 élèves sont inscrits soit 7 élèves de moins que l'année précédente. La répartition des classes sera la suivante :

1 classe de petite et moyenne section
1 classe de CE1

1 classe de grande section et de CP
1 classe de CE2-CM1

1 classe de CM1-CM2

Champ saccagé :



Nous avons été avertis par Jean-Luc NICOLAS, agriculteur dans la Commune, que des dégâts ont été commis dans un de ses champs.

Des personnes inconscientes ou mal intentionnées ont saccagé son champ de céréales en le traversant au volant d'une voiture, ravageant de nombreux épis.

Outre le préjudice financier lié à la perte d'une partie de la récolte, c'est l'incivilité des personnes responsables qui provoque la colère de l'exploitant.

Récupérateur d'eau de pluie :

Vous avez peut-être vu le reportage diffusé sur France 2 mi-juin sur la distribution gratuite de récupérateurs d'eau à Verdun. Dans son commentaire, la journaliste laisse à penser que tous les habitants du Grand Verdun vont recevoir un récupérateur d'eau pour permettre d'arroser leur jardin. Or, c'est faux car la distribution gratuite des récupérateurs d'eau est conditionnée à une étude sur la surcharge hydraulique des réseaux. C'est-à-dire qu'ils servent de « tampons » pour stocker l'eau de pluie lors des périodes de fortes précipitations et ainsi réduire les risques d'inondation. Il n'y a donc que quelques rues dans certains villages/villes qui sont concernées par cette distribution gratuite en 2023 : Bras-sur-Meuse, Charny-sur-Meuse et plusieurs quartiers de Verdun.

Mais alors pourquoi l'un de nos concitoyens a-t-il été interviewé alors que les récupérateurs ne sont pas distribués à Haudainville cette année ? Tout simplement parce que la CAGV n'a trouvé personne d'autre pour accepter d'apparaître à l'écran. Par ailleurs, le récupérateur qu'il a reçu lui a été offert en 2019 au moment où les habitants de quelques rues d'Haudainville étaient éligibles et non en 2023. Il n'y a donc pas eu de passe-droit comme nous avons pu l'entendre.

Vous pouvez contacter le service eau de la CAGV pour plus d'informations : 03 29 83 44 22



Composteur du cimetière

Depuis un certain temps, le cimetière est équipé d'un composteur. Force est de constater que certaines personnes qui viennent entretenir les tombes de proches, confondent composteur et poubelle. Pourtant c'est bien différent !!

Il n'y a pas une semaine où l'on doit retirer des pots de fleurs, des fleurs en plastique du composteur pour les mettre à la poubelle. De plus la capacité du composteur n'est pas illimitée, s'il est plein, inutile de le surcharger et de le faire déborder. Vous avez su apporter des compositions florales pour les tombes ou venir avec du matériel pour désherber la tombe de vos proches. Faites l'effort de repartir avec vos déchets.



Assemblée générale du SLC la Beholle:

L'assemblée générale de l'association SLC LA BEHOLLE s'est tenue le 15 juin dernier. Annick DUR, Présidente a remercié les animateurs bénévoles qui contribuent à rassembler les adhérents et à partager des moments conviviaux et très riches d'enseignement.

Le bilan financier présenté par Amélie PICARD, trésorière a été approuvé à l'unanimité. Louis KUTSCHRUITER, vérificateur aux comptes certifie que les comptes sont tenus avec soin et exactitude et que les chiffres du bilan et du compte de résultat correspondent aux justificatifs présentés.

Les différents responsables de section ont présenté leurs rapports d'activités. Ils ont été réélus à l'unanimité à savoir :

Béatrice CORNELISE pour la section loisirs créatifs ; Guylaine PETITJEAN pour la section théâtre adultes et jeunes ; Karine JEANNESSON pour la section danse ; Pierre ROUSSEL pour la section peinture ; Joël PETITJEAN pour la section tennis de table.

Jérôme MARTINET, responsable de la section "Vie du village" ne se représente pas. Cette section sera transférée au Comité des fêtes, association nouvellement créée qui sera complémentaire à l'association SLC LA BEHOLLE qui, comme son nom l'indique est plus basée sur le sport, les loisirs et la culture. Le secrétaire Jérôme MARTINET ne se représente pas. Emilie PARMENTIER est élue pour ce poste à l'unanimité.

La trésorière Amélie PICARD se représente et est réélue à l'unanimité. Le vérificateur aux comptes Louis KUTSCHRUITER se représente et est réélu à l'unanimité. La présidente Annick DUR ne se représente pas. Aucun candidat ne s'étant fait connaître, elle lance un appel à candidature au poste de président.

Une assemblée générale extraordinaire se tiendra avant la reprise des activités le jeudi 7 septembre prochain à 20 heures à la salle polyvalente d'Haudainville. Venez nombreux. Sans président, notre association ne peut pas fonctionner et sera dissoute. Nous avons la chance de pouvoir exercer au sein du village diverses activités pour un coût modique avec un encadrement tant qualitatif que quantitatif. Nous comptons sur vous pour que le SLC LA BEHOLLE continue de vivre longtemps.

N'hésitez pas à contacter les membres du bureau pour tous renseignements.

Opération Mille Talents 2023 du 1er août au 6 octobre

Le Conseil Municipal a décidé de participer à nouveau à l'opération « Mille Talents » qui est une aide financière attribuée aux habitants de la Commune souhaitant s'inscrire à l'année à une activité sportive et/ou culturelle au sein de la CAGV : clubs, associations type « loi 1901 », conservatoire, atelier d'art, aquadrome (la carte d'entrée pour la baignade n'est pas prise en charge), activités sportives "animation adultes" proposées par la CAGV, pôle équestre de l'EPL Agro de Belleray.

Sont exclus de cette opération :

- les structures de loisirs : carte de pêche, permis de chasse
- les entreprises privées type Orange Bleue
- les activités accueil de loisirs et mercredi récréatif
- les comités d'entreprise

Afin de bénéficier de cette aide, vous devez fournir :

- L'avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022)
- Un justificatif de domicile (- de 3 mois)
- Une pièce d'identité
- Le livret de famille + la carte d'identité des parents pour les mineurs.



		Revenu fiscal de référence		
Nb d'enfants		moins de 12 000€	de 12 001 à 23 000€	plus de 23 001€
0 ou 1 enfant				
	2 enfants	moins de 14 000€	de 14 401€ à 27 600€	plus de 27 000€
	3 enfants	moins de 16 800€	de 16 801€ à 32 000€	plus de 32 201€
	4 enfants et plus	moins de 19 200€	de 19 201€ à 36 800€	plus de 36 801€

Participation	- 18 ans	-60%	-40%	-20%	Maxi 75€
	+ 18 ans	-30%	-20%	-10%	Maxi 30€

Les modalités d'attribution sont les suivantes :

Les usagers peuvent choisir une activité culturelle et/ou une activité sportive, pour un maximum donc de 2 x 75€ pour les -18 ans (soit 150€ max) et 2 x 30€ pour les +18 ans (soit 60€).

A noter que la Commune ne remboursera pas les sommes inférieures à 10€.

Les inscriptions débiteront en Mairie le 1er août jusqu'au 6 octobre 2023.

Cérémonie de commémoration du centenaire du monument aux morts : samedi 7 octobre à partir de 9h45



C'est le 23 septembre 1923 que l'ancien président Raymond POINCARÉ est venu inaugurer le monument aux morts bâti à l'origine à la place de la Mairie. Déplacé en 1958 devant l'école sur le petit parking, il est à nouveau déplacé en 2013 à son emplacement actuel, square John CHURCH.

Nous fêtons donc le 100ème anniversaire de son inauguration le samedi 7 octobre prochain en partenariat avec le Souvenir français.

Au programme :

- 9h45 : rassemblement au monument aux morts
 - 10h : messe à l'église
 - 11h : retour au monument aux morts pour le discours, le dépôt des fleurs par les enfants, le dépôt des gerbes et la Marseillaise.
 - Inauguration de la plaque « Place Raymond POINCARÉ, président de la République (1913-1920) » placée sur le mur de l'école faisant face au petit parking.
 - 12h : verre de l'amitié offert à la salle polyvalente.
- Pour l'occasion, la place du monument sera rénovée et pavée.

Les animaux dans la Commune :

Les chats errants :

Au vu de la prolifération des chats dans la rue Grande, nous avons lancé une campagne de stérilisation des chats errants de mi-avril à mi-mai en partenariat avec l'association Targa.

Avec l'aide de Mme BOBAN, qui est venue déposer et récupérer les cages-trappes, ce sont 18 chats qui ont été stérilisés : 11 femelles (dont une moitié était déjà pleine) et 7 mâles. Le coût total de l'opération stérilisation s'élève à 1 457€.

Nous remercions les bénévoles de Targa et réfléchissons à d'autres secteurs d'intervention dans la Commune.



Les pigeons :

En raison de la prolifération des pigeons dans le secteur de l'Eglise, nous avons mandaté Messieurs CHAUDELET, pour tuer ces nuisibles. Ils utiliseront des carabines à air comprimé munies de silencieux et des cages-pièges.

La campagne est ouverte jusqu'au 31 décembre 2023.



Les aboiements des chiens :



Que dit la loi sur les aboiements intempestifs d'un chien ?

L'article R1336-5 du Code de la santé publique dispose que :

- aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé .
- il importe peu que le bruit soit causé par une personne elle-même, par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde, ou encore d'un animal placé sous sa responsabilité.

Selon la loi, on parle de « bruits de comportements » pour désigner ce type de nuisances sonores.

Ainsi, les aboiements d'un chien sont générateurs d'un trouble reconnu par la loi (Code de la santé publique) et peuvent, de ce fait, être sanctionnés par une amende de 68€.

Outre le critère de répétition, primordial, il suffit que les aboiements du chien soient :

- continus (le chien aboie toute la journée ou toute la nuit)
- et/ou intenses (même si le Code de la santé publique ne définit pas de seuil de tolérance pour la puissance des aboiements d'un animal).

Pourquoi mon chien aboie tout le temps ?

Il n'est pas toujours simple d'empêcher un chien d'aboyer, dans la maison ou dans le jardin.

Tout dépend de l'animal, de la race du chien et de son caractère, mais les aboiements sont souvent liés à :

- la solitude ;
- une anxiété de séparation ;
- un mal-être ;
- la peur.

Comment faire arrêter un chien d'aboyer ?

Pour éviter de gêner son voisinage, le propriétaire d'un chien qui aboie souvent peut demander conseil à son vétérinaire, qui pourra lui fournir quelques conseils :

- Identifier les raisons du comportement du chien et mettre en place des méthodes de contre-conditionnement.
- Stimuler son animal en lui faisant pratiquer une activité physique.
- Éduquer son chien avec l'aide d'un comportementaliste canin ou d'un éducateur, qui pourra corriger ses mauvaises habitudes.
- Lui mettre un collier anti-aboiement (à base de spray, de vibrations ou d'ultrasons).

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.